



ÉDUCATION, ÉDUCATION

Rentrée progressive dans les collèges de la Vienne

Le point sur le protocole spécifique pour un accueil dans des conditions sanitaires optimales pour tous.

Publié le 18 mai 2020

À partir du 18 mai, certains groupes d'élèves reprennent la classe dans des conditions aménagées. Les agents du Département ont effectué un nettoyage-désinfection complet et ré-aménagé les locaux.

Toutes les protections barrières nécessaires ont été mises en place pour assurer le respect scrupuleux du protocole sanitaire établi conjointement par le Département et l'Éducation Nationale :

- Les salles de classes ont été préparées pour accueillir 15 élèves au maximum en fonction de leur surface, 1 mètre minimum doit séparer chaque mobilier,
- Chaque groupe d'élèves est affecté à une salle pour la journée entière et gardera la même place,
- Un balisage a été effectué au sol afin que les usagers respectent les mesures de distanciation physique,
- Un distributeur de gel hydroalcoolique a été mis à disposition à minima dans le hall d'accueil du collège, ainsi que dans chaque salle et bureau,
- Les locaux seront nettoyés puis désinfectés avec des produits à spectre bactéricide et virucide large.

La restauration scolaire reprend dans tous les collèges pour les élèves demi-pensionnaires présents et prend la forme d'un repas froid pris en classe, préparé sur place et emballé par l'équipe de restauration. « Le Département prendra en charge le coût des repas jusqu'à la fin de l'année scolaire », a déclaré Bruno BELIN, Président du Département.

À l'occasion de la rentrée progressive des collégiens, le Département, la Préfecture et la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale ont organisé 3 visites d'établissement lundi 18 mai 2020, en présence de Bruno BELIN, Président du Département, Chantal CASTELNOT, Préfète de la Vienne et Henri COLIN, Vice-Président du Département :


- au collège Joachim du Bellay à Loudun, en présence de Joël DAZAS, Maire,
- au collège Saint-Exupéry à Jaunay-Marigny, en présence de Jérôme NEVEUX, Maire,
- au collège Louise Michel à Lussac-les-Châteaux, en présence de Annie LAGRANGE, Maire.

COMMENTAIRES

Vous aussi, commentez cet article



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00